Le muezzin du Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) prenait son temps pour appeler à l’accomplissement de la prière (« Al-Iqâmah »). Ce n’est que lorsqu’il voyait le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) sortir qu’il le faisait.

Jâbir ibn Samurah (qu’Allah l’agrée) a dit : « Le muezzin du Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) prenait son temps pour appeler à l’accomplissement de la prière (« Al-Iqâmah »). Ce n’est que lorsqu’il voyait le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) sortir qu’il le faisait. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Ce hadith nous indique que c’est l’imam qui détermine à quel moment l'appel à l’accomplissement de la prière (« Al-Iqâmah ») doit être effectué. En effet, le muezzin ne prononçait cet appel que lorsque le Prophète (sur lui la paix et le salut) sortait.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/10632